

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 MARS 2020

Afférents au Comité Syndical	192
En exercice	192
Dont Collège Assainissement non collectif	148
Qui ont pris part à la délibération	07

L'an deux mille vingt

et le 11 mars

A 14h00 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

Le Comité Syndical du 6 mars 2020, régulièrement convoqué par courrier du 21 février 2020 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mercredi 11 mars 2020 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

06 mars 2020

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 09, Collège Assainissement non Collectif : 07, Collège Eau Potable 04.

Date d'affichage

16 mars 2020

Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2019
DU BUDGET SPANC****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU
BUDGET SPANC**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2019,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 304 354,78€.

VOTE :**POUR : 07****CONTRE : 00****ABSTENTIONS : 00**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL**DELIBERATION
N° 2020-05**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 16 mars 2020

et publication ou
notification

du 16 mars 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/03/2020

Reçu en préfecture le 17/03/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200311-C2020005-DE

COMITE SYNDICAL du 11 mars 2020 : Délibération n° 2020-05 portant affectation des résultats de l'exercice 2019
du budget SPANC

ANNEXE

SSE BUDGET SPANC		Envoyé en préfecture le 17/03/2020
		Reçu en préfecture le 17/03/2020
		Affiché le
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</u>		ID : 008-240800912-20200311-C2020005-DE
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		486 229,78 €
Dotation aux amortissement		3 749,70 €
	TOTAL	489 979,48 €
RECETTES		408 228,77 €
Resultat de clôture exercice 2018		386 105,49 €
	TOTAL	794 334,26 €
EXCEDENT		304 354,78 €
DEFICIT		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		749 287,54 €
Déficit clôture exercice 2018		87 065,43 €
	TOTAL	836 352,97 €
RECETTES		526 617,50 €
Excedent clôture exercice 2018		- €
Excédent de fonction. Capitalisé		- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements		3 749,70 €
	TOTAL	530 367,20 €
EXCEDENT		
DEFICIT		305 985,77 €
Restes à réaliser en dépenses		640 000,00 €
Restes à réaliser en recettes		1 062 300,00 €
RESULTAT DE CLOTURE		420 669,01 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		
AFFECTATION DU RESULTAT		304 354,78 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER		- €
<u>POUR INFORMATION</u>		
EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR		116 314,23 €